

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie L'Enfant Magique Inc.	Numéro de permis 855002	Date d'inspection Le 11 octobre 2022	
Nom de l'établissement Garderie L'Enfant Magique Inc.		Numéro de téléphone (506) 753-4069	
Adresse 47 avenue Du Village Campbellton NB E3N 3G4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Janel Aubut		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	30 nov. 2022	
Commentaires : Deux membres du personnel ont un certificat de secourisme expiré. Prévu de prendre leur formation en novembre 2022.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	30 nov. 2022	
Commentaires : Le certificat au dossier de deux membres du personnel est expiré. La copie du certificat valide doit être ajouté lorsque la formation sera suivi avec succès.			

Commentaires généraux - Ratio est respecté lors de l'inspection de renouvellement. Aucun enfant après-classe présent au moment de l'inspection. - Discussion concernant la vérification du casier judiciaire nécessaire pour tous les membres du conseil d'administration et la vérification du Développement social pour les membres du CA qui ont un contact direct avec les enfants. - Recommandé de vérifier les Règlements sur les parcs pour la sieste des enfants de la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation. - L'administratrice confirme que les structures fixes furent installées selon les normes de la CSA et de la surface protectrice sera ajoutée l'an prochain. Observations: - Les groupes se préparaient à aller dehors lors de mon arrivé. Une pratique à feu a eu lieu dans l'établissement
--

Commentaires généraux

complèt lorsque les enfants étaient dehors pendant l'inspection.
- Les enfants ont mangé leur diner et ont fait une sieste.

original signé par
Janel Aubut

Signature de la personne responsable de la délivrance de
permis

Le 11 octobre 2022

Date

original signé par
Manon Goulette

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 11 octobre 2022

Date